

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

T. EPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.



CHANGEMENT D'HEURE ? Le retour à l'heure solaire, dite heure d'hiver, se fera dans la nuit du samedi 6 au dimanche 7 octobre. Retardez vos pendules d'une heure.

LES IMPÔTS ET LE BLÉ ? Les membres des Syndicats agricoles et d'élevage de Bourgneuf ont adopté une motion, disant qu'ils n'acquiescent pas à la mesure de la loi du 28 décembre 1933 sur les impôts des terres agricoles. Au cas où des mesures de contraintes seraient envisagées, ils mettront du blé en nature à la disposition du percepteur.

DANS LE NORD ? Le président du Comité interprofessionnel de défense du marché du blé vient de faire un nouvel appel au bon sens et à la sagesse des agriculteurs du Nord, pour que ceux-ci ne vendent, en aucune façon, leur récolte au-dessous du prix minimum fixé par le Gouvernement.

DANS LES CHARENTES ? La récolte du vin est abondante. Les tonneaux manquent partout et les propriétaires vendent le vin nouveau 10 s. le litre.

UNE BELLE POMME ? M. Leprêtre, demeurant à Lamberville (Nord) a récolté, sur un arbre de six ans en cordon, une pomme à double bon pommier, du poids respectable de 800 grammes et mesurant 42 centimètres de circonférence. Elle recouvre le fond d'une assiette ordinaire.

EXPORTATION DE VINS ? Un contingent trimestriel de 2.000 hectolitres de vins, dont la gestion est effectuée par la France, est réservé aux commerçants et propriétaires viticulteurs qui sont en possession de commandes de la clientèle particulière suisse.

VINS DE CALIFORNIE ? Les Américains font actuellement un grand effort pour développer la vente et l'exportation des vins de Californie. Employant les mêmes variétés et les mêmes méthodes de production que chez nous, ils identifient leurs vins en se servant du nom européen du type, précédé du mot : Californie. Par exemple : « California Sauternes ». Qu'en pensent nos vignerons ?

EN ALLEMAGNE ? Sept cent mille paysans ont assisté le 30 septembre, sur la colline de Buckeberg, à la fête de la Moisson, au cours de laquelle les ministres de l'Agriculture, de la Propagande et le chancelier Hitler prirent la parole.

Le Prix du Lait à Nantes

Les Syndicats des Producteurs de lait, des Laitiers et des Epiciers ont décidé de porter le prix de vente du litre de lait, à la consommation, dans la ville de Nantes, à 1 fr. 20, à partir du lundi 15 octobre.

Les Fruits véreux et la loi du 1^{er} juillet 1934

Des commerçants et courtiers en fruits attirent particulièrement votre attention sur l'application de la loi du 1^{er} juillet 1934, qui interdit la mise en vente pour la consommation de fruits véreux, d'après un pourcentage dont le taux est déterminé par arrêté du ministre de l'Agriculture.

Les acheteurs ayant reçu en conséquence des ordres pour se montrer assez sévères quant à la réception des fruits de table, nous croyons de notre devoir d'en aviser nos cultivateurs, pour qu'ils veillent à la qualité de leurs livraisons.

En cette période de crise et devant la concurrence étrangère, il faut, pour conserver le peu de débouchés qui nous restent, faire de bonnes livraisons, ce qui ne nous empêche pas de souhaiter que les bas cours actuels s'améliorent au plus vite.

Le Congrès de la C.G.V.C.O. à Saint-Pourçain-sur-Sioule

RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES DU CONGRÈS

Le XIX^e Congrès de la Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest, réuni à Saint-Pourçain-sur-Sioule les 22 et 23 septembre 1934.

Proclame la volonté des vignerons des quatorze départements de la C. G. V. C. O. de défendre, avec la dernière énergie, leurs patrimoines familiaux et leur droit à la juste rémunération d'un labeur acharné, difficile et aléatoire ;

Demande aux Pouvoirs publics de réaliser la justice, en protégeant la viticulture familiale, artisanale et traditionnelle du Centre-Ouest, de la Bourgogne et des autres régions de France contre les importations étrangères à vil prix et contre la concurrence intolérable de la viticulture industrialisée ;

En présence du brusque avilissement des cours et des menaces de misère paysanne qui en découlent, la Confédération adjure le Gouvernement de mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour parer aux dangers de la surproduction, savoir :

1^o Blocage des excédents de la récolte. — La C. G. V. C. O. considère que le superblocage doit pénaliser, au maximum, tous ceux qui, en connaissance de cause, ont aggravé la situation en procédant depuis 1928 à des plantations excessives ;

2^o Distillation obligatoire des excédents. — L'écoulement des quantités d'alcool de vin ainsi obtenues doit être assuré dans des conditions satisfaisantes, et le marché des alcools à la Bourse de commerce doit être fermé en attendant son complet assainissement ;

3^o Répression rigoureuse des fraudes sur les alcools et sur les vins ;

4^o Modification des décrets visant la composition minimum légale des vins algériens ;

A défaut du contingentement quantitatif des vins de l'Algérie, il importe d'orienter les trois départements de l'Afrique du Nord vers la production de vins de haut degré, que la viticulture algérienne peut obtenir grâce à la concentration des moûts ;

5^o Développement de la propagande pour accroître la consommation du vin ;

Si cette consommation n'a pas fléchi malgré le chômage et la crise économique, cela tient sans aucun doute à l'effort systématique du Comité national de propagande en faveur du vin. Il importe de poursuivre cet effort avec toutes les ressources indispensables ;

6^o Réduction des tarifs de transport. — Comme cela a été fait en faveur des régions méridionales, il faut diminuer le coût des transports. Les nouveaux tarifs réduits, dont l'application a été suspendue, devraient être mis en application dans le plus bref délai.

Les Cours des Vins

La propriété résiste un peu mieux et les prix sont en hausse. Par contre, le commerce marque assez peu d'empressement.

A Marseille, les cours officiels des vins nouveaux de pays se sont échelonnés, la semaine dernière, entre 7 et 8 fr. 50 le degré, et les Algériens, quai Marseille, entre 8 et 9 fr. 50 le degré.

A Sète, la Chambre de Commerce a coté, le 19 septembre, 6 à 7 fr. le degré en vins nouveaux sous-marcs, et les Algériens, quai Sète, 8 à 9 fr.

La Chambre de Commerce de Montpellier cotait, le 25 septembre, 7 à 7 fr. 25 pour les nouveaux.

Pour enrayer la Crise Viticole

En plus de la distillation de 3 millions d'hectolitres de vins des avances aux viticulteurs gênés sont envisagées

Au Ministère des Finances eurent lieu, les 28 et 29 septembre, deux réunions auxquelles assistaient : MM. Germain-Martin, ministre des Finances ; Queuille, ministre de l'Agriculture ; Dorcy, directeur général des Contributions indirectes ; Dubois, administrateur des Contributions indirectes ; Toubert, chef de service de la répression des fraudes ; Brasard, directeur général de l'Agriculture ; Tardy, directeur du Crédit agricole.

M. Barthe, président de la Commission des Boissons, présenta un exposé sur la situation du marché viticole et demanda que, de toute urgence, soit étudiée, avec le plus grand soin, la situation faite au marché par d'exceptionnelles et abondantes vendanges dans presque toutes les régions de France.

Il demanda aux membres du Gouvernement de faire connaître les directives qu'il compte suivre pour arriver à retirer du marché libre toutes les quantités excédentaires qui aboutissent à l'écroulement des cours et à aggraver une crise qui atteint déjà un très grand nombre de vignerons depuis quatre ans.

Les membres du Gouvernement, avec la collaboration de leurs services, ont pris connaissance et rassemblé les renseignements qui leur parviennent des diverses régions de France et d'Algérie.

Ils ont déclaré être disposés, en faisant agir à plein les lois viticoles et dans les cadres de la loi, à retirer les quantités excédentaires afin de laisser sur le marché les ressources normales aux besoins reconnus du commerce.

Pour retirer les excédents, le Gouvernement permettra de distiller immédiatement environ trois millions d'hectolitres de vin, les quantités supplémentaires seront bloquées. Le Ministre de l'Agriculture a déclaré être décidé à convoquer rapidement la Commission interministérielle de

la viticulture pour lui exposer les directives que le Gouvernement compte adopter dans l'action de redressement du marché.

Pour aider les vignerons ayant besoin d'avances et les empêcher de jeter leurs vins sur le marché, le Ministre a déclaré qu'il allait de toute urgence demander au Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Crédit agricole d'examiner le moyen de pouvoir faire des avances pouvant atteindre 25 francs par hectolitre.

Pour l'Algérie, des mesures analogues vont être étudiées. D'autre part, le Ministre a donné des instructions pour que l'enquête en cours sur le caractère des moûts soit poursuivie et qu'elle soit aussi complète que possible. Enfin, il a annoncé que les fraudes seraient sévèrement réprimées, et pour réprimer les abus, l'exportation des vins de coupe sera étroitement surveillée.

Enfin, le Ministre du Commerce va demander aux Syndicats d'hôteliers de réduire l'écart, dans certains cas excessifs, entre le prix du vin à la production et le prix à la consommation.

Si le prix de la chopine, chez nous, dans les villes, était moins élevé, la consommation doublerait facilement et tout le monde y gagnerait !

Ecole supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers

L'examen d'entrée à l'Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers aura lieu les 23, 24, 25 octobre, examen indispensable pour les candidats non pourvus du baccalauréat complet.

S'adresser, pour tous renseignements, au Directeur de l'Ecole : 33, rue Rabalais, à Angers.

Un Brin de Causette...

Les accidents aux passages à niveaux sont toujours de plus en plus nombreux, à telle sorte que se passant sans qu'on apprenne des accidents épouvantables, des écrasements terribles, sur certains des réseaux de France et de Navarre.

Comment faire pour arrêter ces accidents, ou tout au moins les réduire comme y faut ? Y a belle ruelle que des ingénieurs, des savants, des hommes politiques recherchent la plus bonne solution mais celle-ci reste dans les limbes, faute d'entente entre les parties intéressées et surtout faute de gallette.

Dans certains riches départements, des conseillers généraux, qui vont de l'avant, ont fait faire quelques passages souterrains sous la grande ligne — c'est la seule manière de passer sous le train sans se faire écrabouiller ! Seulement ces passages coûtent fort cher et pis on en fait un ou deux, à des endroits les plus fréquentés, alors qu'il en faudrait cinquante dans le département, sans parler des petits tortillards des campagnes qu'on ne clôture, ni garde-barrières et qui causent beaucoup de graves accidents aux bêtes et au monde. Le problème est donc tout résolu avec les passages en dessous, en en dessous des lignes, qui coûteraient des milliards et un coup qui serait faramineux y servirait pu à rien... rapport qui aura pitié pu de chemins de fer quand p'tits enfants auront des moustaches !

Y a des « business mane », des hommes d'affaires très américains, qui disent déjà : — Supprimez donc tout de suite les lignes de chemins de fer qui ne sont plus d'aucun intérêt pratique avec les modes de locomotion moderne et vous supprimerez d'un seul coup les accidents des passages à niveaux ! Ça c'est point aller par quatre chemins, mais c'est comme si qu'on zigouillait un malade pour enlever sa maladie !

Hureusement y a d'autres remèdes. Pisque les trains vont leur petit train-train et qui nous font endurer un grand nombre de passages à niveaux — au grand bonheur des gardes-barrières — y avons qu'à les organiser comme y faut de systèmes automatiques et de signaux pour garantir les passants contre une défaillance, un oubli, ou le haut-mal de la garde-barrière.

La plupart des accidents arrivent qu'une auto, une voiture ou des piétons, s'engagent sur la voie la barrière étant ouverte. Pardi, on y va d'un bon cœur, faisant confiance à l'homme qu'est dans la guérite... mais souvent on a ben tort d'avoir confiance et d'y passer à l'aveuglette. Avec des systèmes de fermeture automatiques, les barrières pourraient se baisser d'elles-mêmes et une sonnette, ou une sirène avertirait les voyageurs qu'un train allait arriver.

Ben sûr y en a qui voyent point les barrières quand elles sont fermées, ou qui freinent point assez vite et pis qui rentrent dans les décors. Tant pis pour ces Mississipi trop pressés, qui vont s'accrocher au rapide ou à l'express qu'a toi fait de transformer voitures et bonhommes en marmelade.

Pour ces voyageurs imprudents, intrépides, ou acrobates, les techniciens étudient des projets pour les préserver des dangers, malgré leur folie. On parle l'y point de reculer les barrières des passages à niveaux, pour les mettre à cinquante ou à cent mètres des rails, de chaque côté. De la sorte, y aurait une zone dangereuse à traverser, où que le voyageur prendrait sa part de risques et de responsabilités avant de passer les rails.

Mais c'est y point une grave erreur, rapport que le voyageur en ballade est un grand imprudent, quasiment pus à surveiller qu'un enfant et aussi fol qu'un autruche ?

Or, nous risquerions de ne pas bénéficier des achats possibles que peuvent venir faire sur le marché français les acheteurs étrangers.

Les nouvelles de la Récolte de Cidre

Au début de la campagne, il n'est pas inutile de donner quelques indications sur la récolte des fruits à cidre dans les différentes régions.

La Seine-Inférieure dispose d'une très bonne récolte.

L'Eure a une récolte irrégulière, mais dans l'ensemble assez belle.

Le Calvados, et plus particulièrement le Pays d'Auge, est largement déficitaire : mal partagé, sauf dans certains coins privilégiés (Bocage), il n'a au total qu'une récolte moyenne en première saison, médiocre en deuxième et troisième saison. Peu de poires.

La Manche prépare une production moyenne, assez bonne dans la région de Saint-Lô et dans le nord du département.

L'Orne et les prolongements du Perche dans les départements voisins ont une très bonne année presque partout, une demi-année dans quelques localités défavorisées. Peu de poires.

La Mayenne et la Sarthe ont une récolte plutôt supérieure à la moyenne, bonne surtout en deuxième et troisième saison.

L'Ille-et-Vilaine est irrégulièrement partagée : dans l'ensemble la production sera nettement inférieure à la moyenne.

Les Côtes-du-Nord et le Finistère ont une moyenne récolte. Le Morbihan est également favorisé.

Dans les autres régions productrices les perspectives sont variées : Les Ardennes ont une récolte bonne moyenne ; l'Oise a beaucoup de pommes ; l'Aube, l'Yonne et le Pays d'Othe, une production médiocre ; les Charentes, une grosse récolte.

Il est indispensable que toutes les régions le sachent : celles qui ont de la pomme ont trop tendance à croire qu'il en est partout ainsi ; celles qui n'en ont point, s'étonnent des prix pratiqués dans les régions les plus favorisées.

Nous avons une récolte moyenne dont la valeur devrait être sensiblement supérieure aux cours actuels si nous n'entrions dans la crise la plus grave que nous ayons jamais connue.

La tendance sur le marché de l'alcool reste toujours extrêmement calme et, de ce fait, les prix de la pomme sont très bas. En fruits parfaitement sains, on arrive difficilement à trouver plus de 100 francs la tonne et c'est plutôt autour de 80 et de 90 francs que s'établissent les cours.

Pourtant la récolte n'est pas extrêmement abondante, certaines distilleries souffrant de la disette de matières premières et beaucoup n'ont pas ouvert dans la crainte de ne pas être suffisamment approvisionnés.

Devant cette situation, quelle doit être la position du producteur ? Techniquement, nous nous trouvons devant un marché saturé d'alcool. La tactique consiste à ne pas surcharger encore ce marché. Au prix où sont les fruits, on ne paie pas ses frais de ramassage. Il vaut mieux laisser les pommes pourrir sous les arbres, plutôt que de les ramasser, de les vendre un prix ridicule et de charger encore ainsi le marché de l'alcool.

La fabrication du cidre et la fabrication des eaux-de-vie peuvent fournir un débouché important. Il n'est pas possible, en effet, que les cours restent au niveau actuel et ceux qui vont avoir la précaution de transformer leurs pommes en cidre ou en eau-de-vie, vont bénéficier de la hausse probable.

La tactique, pour le moment, est donc très simple. Il faut mettre sur le marché le moins de fruits possible. L'arrêt des distilleries pourra provoquer une reprise de l'alcool au marché de Paris et les cours pourront ainsi s'élever. Mais si l'on fournit abondamment les usines, loin de se relever, les cours continueront à sombrer.

Or, nous risquerions de ne pas bénéficier des achats possibles que peuvent venir faire sur le marché français les acheteurs étrangers.

Pour fabriquer du bon Cidre

Ce qu'il faut faire

Récoltez les Fruits à leur maturité. Conservez-les à l'abri des intempéries.

Brassez ensemble des fruits de même époque de maturité.

Nettoyez à fond tous les appareils destinés au brassage du cidre, à sa manutention et à son logement.

Employez toujours de l'eau potable pour les remiages.

Faites bouillir en faisant monter un chapeau brun et soutirez aussitôt ce chapeau bien formé.

Effectuez ce soutirage par beau temps, en fût mûché et en évitant le contact prolongé du cidre avec l'air.

Laissez ensuite fermenter en cave fraîche, de manière à obtenir une fermentation lente et continue. Tenez la cave très propre.

Conservez le cidre en tonneaux pleins, pour éviter la piquure ou durcissement.

Ne mettez en bouteilles que du cidre ayant été soutiré deux fois, c'est-à-dire du cidre limpide.

Mettez en bouteilles à la densité maxima 1,018.

Bouchez les bouteilles champenoises sans laisser de chambre à air entre le liquide et le bouchon.

Maintenez les bouteilles couchées après le remplissage.

Ce qu'il ne faut pas faire

Ne laissez pas les fruits sous la pluie.

Ne mélangez pas des fruits de différentes époques de maturité.

N'employez jamais de la paille ayant mauvais goût pour le montage du marc.

N'employez jamais d'eaux contaminées pour les remiages, pour le nettoyage du matériel de brassage et de la futaie.

Ne laissez pas les cidres sur la lie.

N'entonnez jamais du cidre dans un fût renfermant des vieilles lies.

N'employez jamais des fûts mal nettoyés et ayant mauvais goût.

Évitez de loger dans la cave des légumes, des fruits, du vinaigre.

Pour faire un excellent cidre, il faut de la propreté, encore de la propreté, toujours de la propreté.

Le contrôle des Emblavures de Blé

Le Ministre de l'Agriculture signale les graves inconvénients que comporterait, dans les circonstances économiques actuelles, une extension des emblavures de blé et l'emploi généralisé de variétés à grand rendement et à faible valeur boulangère.

Le législateur a interdit, sous peine de sanctions, la culture du blé sur une terre ayant porté cette céréale l'année précédente. En effet, l'article 5 de la loi du 28 décembre 1933 stipule ce qui suit :

« Il est interdit de cultiver du blé sur une terre qui a déjà porté cette céréale l'année précédente, ainsi que d'ensemencer des blés de printemps en 1934 sur des terres autres que celles qui étaient destinées à recevoir des blés d'automne selon l'assolement normal ; toute infraction à ces prescriptions sera passible d'une amende de 500 francs nets et sans décimes par hectare ainsi ensemencé ; le produit de ces amendes sera affecté au compte spécial de défense du blé, dans les conditions prévues à l'article 21 de la présente loi, déduction faite d'une fraction de 50 % de l'amende qui sera versée au budget de la commune du délinquant. En outre, le délinquant sera privé des avantages de la présente loi, sauf du prix légal. »

Afin d'assurer le respect de cette décision, le Préfet de la Loire-Inférieure tient à rappeler aux producteurs de blé les sanctions auxquelles ils s'exposeraient en cas d'infraction :

Tout délinquant sera privé, en outre, des avantages inscrits dans la législation actuelle sur l'organisation et la défense du marché du blé : stockage, report, primes de dénaturation, remboursement de droits à l'exportation, exonération de la taxe à la production.

Les infractions à la législation sur le blé sont constatées « par tout agent assermenté ». Quant aux poursuites, elles sont engagées exclusivement par l'Administration des Contributions indirectes.

A Rennes, plus de 10.000 Cultivateurs manifestent

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre Bulletin, la manifestation paysanne de Rennes, contre la mévente des produits agricoles, s'est déroulée lundi dernier sur la place des Lices et a groupé plus de 10.000 cultivateurs de tout l'Ouest.

La réunion s'est déroulée sans incident et les orateurs furent vigoureusement applaudis, particulièrement nos confrères Le Roy-Ladurie et Dorgères, les infatigables défenseurs de la cause agricole.

Sur l'estrade prirent place : MM. François Coirre, président du Comité de défense paysanne ; Le Roy-Ladurie, secrétaire général de l'Union des Syndicats agricoles ; Nicolas, ancien président du Comité de défense paysanne ; de Guébriant, président de la Chambre d'Agriculture du Finistère ; Dubois-Fresney, ancien député de la Mayenne ; Bret, Pinault et Barbot, députés d'Ille-et-Vilaine ; de la Bourdonnaye, président de la Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne, etc.

M. de la Bourdonnaye prit le premier la parole. Il critiqua les mesures prises par le Gouvernement, souvent trop tardivement, et montra les imperfections des accords signés avec la Suisse, la Hollande, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre.

Après avoir exprimé son désir de voir plus d'agriculteurs à la Chambre, il dénonça les manœuvres des spéculateurs et des fraudeurs.

Au nom des Associations agricoles du département, M. Jean Bohon réclama l'institution, à côté d'une Chambre politique d'une Chambre de techniciens appartenant au Commerce et à l'Agriculture.

Il se félicita de la formation du front paysan et réclama la revalorisation au coefficient cinq, une plus-value pour le fermier sortant, le moratoire pour les dettes des paysans et le droit absolu pour le culti-

J. LOISEL.
(Le Progrès Agricole de l'Ouest).

POUR VOUS,
LE BULLETIN DU SYNDICAT
ETUDIE,
RECHERCHE
ET CLASSE
LES INFORMATIONS AGRICOLES
QUI VOUS SONT UTILES.

BLANCHISSAGE DOMESTIQUE DU LINGE

La bonne méthode, la plus efficace, la moins coûteuse est de faire deux opérations successives : d'abord lessivage du linge avec emploi d'une lessive de qualité et de savon. Ensuite, blanchiment dans un bain renfermant 1 litre d'eau de Javel pour 15 à 20 litres d'eau froide (faire tremper deux heures). Seul l'oxygène qui se dégage alors, donne blancheur uniforme et stérilisation complète du linge, sans en altérer la fibre. Rincez soigneusement.

Rejetez tout procédé tendant à faire en une seule opération lessivage et blanchiment, car c'est l'action combinée de l'oxygène et des produits servant au lavage qui provoque l'usure de votre linge.

(Extrait des recettes de « Javel la Croix »)

vateur de détruire les animaux nuisibles.

M. Salvaudon réclama l'abrogation de la loi des Assurances sociales. Seule, a-t-il dit, la restauration de la morale peut remédier au désordre actuel.

M. Le Roy-Ladurie s'éleva contre les fraudes commises par les importateurs, grâce aux admissions temporaires.

Il déplora l'instabilité des ministères et réclama pour le paysan le droit de vivre librement sans la crainte d'être ruiné.

M. Mathé, vice-président du parti agricole de la Côte-d'Or, reprocha aux financiers et à certains gros meuniers le sans-gêne avec lequel ils fournissent la loi.

Il félicita les paysans de leur union et exprima l'espoir que M. Gaston Doumergue, comme il l'a promis dans son dernier discours, remédiera à la situation dans laquelle on se débat actuellement.

Prenant en dernier la parole, M. Dorgères, au nom du Front paysan, réclama la réforme de l'Etat, une représentation familiale et coopérative, une stabilité plus grande des ministères et l'installation d'un technicien à l'Agriculture.

Une délégation fut ensuite nommée pour aller porter au préfet du département l'ordre du jour voté par l'assemblée.

Pendant que les délégués se rendaient à la Préfecture, un long défilé s'organisa à travers les principales artères de la ville. La dislocation s'effectua sur le Champ-de-Mars.

Vous trouverez l'engrais de Votre Terre parmi les Engrais Composés Saint-Gobain.

P.-O. - Midi

RECEPTION ET LIVRAISON
DES EXPEDITIONS
DE GRANDE VITESSE

Les Chemins de Fer P.-O.-Midi ont l'honneur d'informer le public que, dans le but d'offrir de plus grandes facilités à leurs usagers, ils ont décidé que les gares de Angers, Chantenay, Nantes, Saumur et Saint-Nazaire resteront désormais ouvertes en semaine, de 12 à 14 heures pour la réception et la livraison des expéditions de grande vitesse.

TRANSPORT

DES ANIMAUX VIVANTS

Dans toutes les gares des Chemins de Fer P.-O.-Midi ouvertes au trafic des animaux vivants en grande ou en petite vitesse :

Vous pouvez, toute l'année, expédier et charger, prendre livraison et décharger les animaux, les dimanches et jours fériés comme les autres jours.

L'abondance des matières nous oblige à remettre notre feuilleton à la semaine prochaine.

Verra-t-on la Chopine à 15 sous ?

On en a parlé, mais... Ce qui est certain c'est que cette année, en raison de son prix et de sa qualité le Muscadet, gloire de notre région et délices de nos palais, sera roi. Il présidera à toutes nos agapes, et après un repas succulent, arrosé de ce divin nectar, le fin de fin sera de savourer un bon café — un café Nègre naturellement, goûté tous les jours par FERNAND GUILBEAUD.

POUR VOS SOINS DENTAIRES

Pas de discours, Maison de confiance
Prix imbattables à qualité égale
Extraction SANS DOULEUR, 8 et 10 fr
Nous soignons les Ass. sociaux au tarif
DENTISTES d'IDALGO de PARIS
Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes

La Vie Syndicale

Sautron

M. REDOR DONATIEN, au bourg de Sautron, est nommé Agent du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et de sa Coopérative en remplacement de M. Gobin.

Nos Adhérents sont priés de s'adresser désormais à M. Redor, pour tout ce qui concerne le Syndicat ou de la Coopérative.



Fumure d'Automne des Céréales

De plus en plus, depuis quelques années, le cultivateur a tendance à reporter au printemps toute la fumure des céréales d'automne. Il y a là une erreur certaine qui, pour la potasse tout au moins, a été mise très nettement en évidence dans notre champ d'expérience du Lion-d'Angers (Maine-et-Loire).

Le champ constitué par un bon sous-sol silico-argileux, bien homogène, est cultivé depuis quatre ans sans fumier de ferme et se trouve divisé en trois parcelles. Toutes les parcelles reçoivent pour chaque culture les mêmes doses d'acide phosphorique et d'azote en quantité suffisante pour obtenir un plein rendement. La parcelle centrale ne reçoit jamais de potasse, celle de gauche une simple dose et celle de droite une double dose d'engrais potassiques (pour les céréales 200 et 400 kilos de chlorure de potassium à l'hectare).

Après deux années de culture de pommes de terre, nous enseignons, début novembre 1932, du blé Vilmorin 29. La levée fut très régulière et la première feuille sortit bien verte dans les trois parcelles. Dès que le blé commença à prendre sa deuxième feuille, c'est-à-dire environ trois semaines après la levée, la parcelle sans potasse jaunit à un point tel qu'à plus de cent mètres du champ elle se dessinait nettement sur le fond vert foncé des deux autres parcelles avec potasse qui l'entouraient. Cette teinte jaune, indiquant clairement le mauvais état général de la plante par suite du manque de potasse, se maintint jusqu'au début du tallage. A cette époque la plante reprit le dessus et reverdit à la fin de l'hiver. Il y eut ensuite verse et échaudage dans cette parcelle, et bien que le rendement fut de 29 qx 5 à l'hectare, le poids spécifique de 70 kilos indique nettement la déficience en potasse. La parcelle avec 400 kilos de chlorure donnait un rendement de 46 qx, avec un poids spécifique de 80 kilos.

Cette année, avec de l'orge de printemps, nous eûmes exactement le même jaunissement de la plante quinze jours après la levée dans la parcelle sans potasse, ce qui confirme bien le besoin de potasse des céréales dès le début de la végétation, qu'elles soient d'automne ou de printemps.

Comme conclusion pratique, revenons sans hésiter, pour les céréales d'automne, à la fumure phospho-potassique incorporée au sol par les dernières façons culturales qui précèdent le semis. Comme engrais phosphaté le cultivateur pourra choisir entre le super et les scories, suivant la nature de son sol, ou faire usage de phosphate bicalcique, qui donne d'excellents résultats dans toutes les terres. Comme engrais potassique le chlorure de potassium (à la dose moyenne de 200 kilos à l'hectare) s'impose dans les terres fortes ou qui manquent de chaux ; dans les sols légers on pourra le remplacer par la sylvinite riche à la dose moyenne de 500 kilos à l'hectare ; mais il vaudra mieux, dans ce cas, épandre l'engrais deux à trois semaines avant les semailles.

J. VALENTIN,

Ingénieur agronome.

Pour la Défense du Marché du Blé

SOUTENONS LA POSITION DE L'A. G. P. B.

Difficultés sérieuses du Marché des blés nouveaux, toujours très étroit, provoquant des plaintes assez vives, en particulier des régions déficitaires peu chargées en report.

On voit préconiser tout en même temps, par les uns et les autres : l'achat du blé par l'Etat pour constituer des stocks de sécurité ; le renforcement de la loi du prix minimum par une série de réglementations nouvelles destinées à équilibrer et limiter les ventes des producteurs ; le retour à la liberté intégrale, faisant table rase de toutes les réglementations actuelles pour laisser le Marché jouer sa chance...

Au milieu de ces suggestions multipliées, l'A. G. P. B. entend rester ferme sur la doctrine qu'elle défend depuis des mois, malheureusement sans avoir été assez écoutée et suivie par les Pouvoirs publics.

Sa Commission permanente, réunie le 26 septembre, a confirmé la position inébranlable que l'A. G. P. B. demande à tous les groupements adhérents de défendre avec elle.

L'ACHAT DES STOCKS PAR L'ETAT ?

Un communiqué du Ministère de l'Intérieur, auquel le Conseil des Ministres quelques jours après n'a d'ailleurs donné aucun écho, avait laissé entendre qu'on l'envisageait. Si c'est sérieux, qu'on le dise franchement et avec précision.

Si ce n'est qu'un feu de paille pour « faire bien » avant les élections cantonales, c'est médiocre. Le Marché du blé est déjà assez troublé sans qu'on l'agite encore par de petites opérations politiques.

S'il s'agit seulement de soulager un peu quelques localités où les électeurs ont trop voté, qu'on ne présente pas ça comme une « solution » du problème.

Ce n'est pas dans cette voie, pleine d'illusions, que les producteurs trouveront le salut.

Ces stocks, en admettant qu'il puisse les acheter, qu'en ferait l'Etat ? Ou les mettrait-il pour qu'ils débarrassent le Marché sans continuer à peser sur lui ? S'il les garde, ils seront toujours là ; la situation technique du Marché ne sera pas changée ; que fera-t-il en cas de nouvelle récolte excédentaire ? S'il les revend sur le Marché intérieur, au bout de quelques mois, c'est déplacer le problème sans le résoudre ; après un allègement passager, on retrouvera le marasme. S'il veut les exporter, le pourra-t-il, et avec quelles pertes ?

La proposition peut paraître alléchante aux producteurs. Il faut avoir le courage de leur dire qu'elle n'est ni saine, ni viable.

Croire que l'Etat peut tirer le Marché d'affaire en prenant les excédents à son compte, est un leurre. Il n'en a pas les moyens ; s'il les avait, toutes les autres productions aussi mal en point que le blé, sinon encore bien plus mal, seraient en droit de réclamer le même traitement de faveur. Ou bien, ce serait pousser le blé dans la voie de la surproduction définitive jusqu'au krach final, comme en Amérique. Est-ce cela qu'on veut ?

RENFORCER PAR LE CONTINGENTEMENT DES LIVRAISONS INDIVIDUELLES LA REGLEMENTATION DU PRIX MINIMUM ?

Sous prétexte qu'une fois entré dans la voie des réglementations, il faut aller jusqu'au bout, certains reprennent le grand projet de la Commission d'Agriculture de la Chambre.

On voudrait répartir et contingentement les possibilités de livraisons individuelles par les soins de Commissions départementales, cantonales, communales qui fixeraient à chacun la part de récolte qu'il doit garder et résorber à sa guise, la part qu'il peut vendre par fractions trimestrielles ; qui lui remettraient les quantités d'acquisitions de circulation de blé nécessaires pour le contrôle de ces ventes.

Bref, un énorme appareil de réglementation pour limiter les livraisons et provoquer la résorption automatique à la ferme des excédents que les producteurs n'auraient pas le droit de vendre à la consommation.

Le contrôle des précédentes lois permet de penser ce que donnerait un pareil monument. Le Gouvernement n'a pas encore été capable d'assurer le contrôle de la moitié des réglementations déjà en vigueur. Le contrôle de la circulation des farines sous acquit, bien plus limité cependant, puisqu'il n'y a que 8.000 moulins, a été à peu près lettre morte, en pratique.

On aimerait voir comment l'Administration se tirerait du contrôle des livraisons individuelles de plusieurs millions de producteurs de blé !

Sciaticques, Rhumatismes, Lumbago, Plaques, Dépressions nerveuses, Diabète, Sclérose, etc.

OCTOZONE

18, rue Lafayette, Nantes
Renseignements gratuits
(Assurances sociales)

Comment elle se tirerait du contrôle des excédents bloqués à la ferme ; ces excédents, qui passeraient si facilement à la consommation rurale, détruiraient ainsi tous les calculs sur l'équilibre des besoins et des ressources, faisant échouer la résorption des excédents que l'on prétend vouloir sans avoir le courage de prendre les moyens pour l'atteindre.

Et les exonérations ! Serait-on plus courageux que dans les lois actuelles, pour assurer que tous sans exception seront soumis à ce régime draconien ? Dans le cas contraire, quelle foire d'empoigne !

Franchement, là encore n'est pas le salut.

REVENIR A LA LIBERTÉ PURE ET SIMPLE

SANS RESERVE NI RESTRICTION ? Dès qu'on n'est pas enthousiaste des super-réglementations renforcées que nous propose la Commission d'Agriculture de la Chambre, on est accusé d'un affreux libéralisme qui préfère à l'organisation « l'Anarchie ».

C'est trop facile et par trop de mauvaise foi.

Ne pas vouloir laisser embrigader les producteurs de blé dans une réglementation tellement lourde et complexe qu'elle échouerait encore mieux que les précédentes, ce n'est pas vouloir l'anarchie.

Le laisser aller d'avant-guerre, le retour à la liberté intégrale, pure et simple, n'est pas possible. C'est le bon sens même.

Le problème du blé est trop complexe. Ses répercussions économiques, sociales, politiques mêmes sont trop profondes et trop graves pour qu'on ait le droit de laisser le Marché, sans frein ni réserve, se bou-

lever au gré des récoltes excédentaires ou déficitaires ou de la coalition de certains intérêts particuliers.

Qu'on le veuille ou non, les circonstances naturelles rendent fatalement nécessaires certaines interventions de l'Etat.

On n'a pas uniquement le choix entre la liberté anarchique et la réglementation étatique intégrale. Entre ces extrêmes, il y a heureusement place pour autre chose.

C'est ce qu'a toujours soutenu l'A. G. P. B., et ce qu'elle continuera à soutenir.

Pour sortir du marasme

L'A. G. P. B. a maintes fois affirmé sa doctrine :

Pour sortir du marasme, il faut concentrer tous les efforts sur le problème de l'excédent — sous réserve du « volant normal d'approvisionnement » qui peut sans risque subsister en fin de campagne, éparpillé chez d'innombrables producteurs, il faut faire disparaître l'excédent.

Les mesures appropriées : exportation du blé ; réduction du taux d'extraction ; exportation ou dénaturation des basses farines ; consommation animale de blés ou d'issues, etc., sont archiconnues ; elles sont décidées légalement depuis des mois, c'est leur application qui pêche.

Vouloir faire supporter à la collectivité, aux crédits de l'Etat, toutes les charges de défense du Marché par l'application de ces mesures, n'est pas une solution saine. Expédient passager ; si on persévère dans cette voie, on soulèverait peu à peu toute l'opinion contre la défense du blé, on pousserait à la surproduction permanente jusqu'à la catastrophe irrémédiable.

Les producteurs de blé doivent

soutenir eux-mêmes les charges de leur défense ; sacrifier en espèces ou en nature, peu importe. Toute méthode est bonne qui sera efficace, et au prix d'un effort passager, assainira réellement la situation.

Un tel sacrifice, les producteurs ne le refusent pas. Ils le consentent s'ils ont des garanties sur quelques conditions essentielles pour que le sacrifice soit acceptable :

Assurance que l'effort à accomplir sera supporté par tous équitablement en limitant les exonérations au strict minimum, là où leur justification est indiscutable.

Les mesures techniques d'assainissement reconnues indispensables par les producteurs seront rigoureusement appliquées, et les producteurs eux-mêmes gèreront, sous le contrôle de l'Etat, les ressources nécessaires à leur exécution.

Leur sacrifice ne doit pas être rendu vain par l'importation abusive de produits coloniaux, riz, maïs, céréales fourragères, dont l'entrée massive est inconciliable avec l'effort fait pour débarrasser de ses excédents le Marché du Blé.

Tels sont les principes fondamentaux, confirmés par l'Assemblée générale de l'A. G. P. B., en mars.

S'ils avaient été suivis, le Marché du Blé n'en serait pas où il en est aujourd'hui.

Une fois le Marché assaini, libéré de ses excédents, on pourrait le plus vite possible revenir à un régime normal de transactions ; l'organisation professionnelle restant toujours prête à réintervenir par les mêmes mesures en cas de besoin.

Tout cela n'est, en effet, que l'application aux difficultés actuelles, de la doctrine qui reste celle de l'A. G. P. B. : « Avoir une organisation professionnelle solide, bien outillée, capable financièrement d'agir sous le contrôle de l'Etat pour faire face, en collaboration avec les autres professions, aux difficultés techniques qui peuvent résulter d'un déficit ou d'un excédent anormal de la récolte ».

Pour les années déficitaires, l'expérience de l'action interprofessionnelle menée en 1931-32 prouve que le problème est résolu.

Pour les années excédentaires, il faut appliquer aux mesures d'assainissement les mêmes méthodes.

Comité National du Blé

Le Comité National du Blé, réuni à Paris le 15 septembre, a, à la demande des représentants de l'Agriculture, adopté la motion suivante :

Le Comité National du Blé estime qu'il est impossible, en une séance du Comité, convoqué à la dernière limite prévue par la loi, de discuter tous les problèmes que pose la politique du blé.

Il entend se limiter volontairement, en vue d'éviter des discussions inutiles, à quelques questions de principes essentielles :

I. — Résorber les excédents.

La résorption des excédents — qui doivent atteindre 25 millions de quintaux, dont 15 au moins doivent être résorbés dans cette campagne — domine tout le problème du blé. Ce doit être l'objet « essentiel » des Pouvoirs publics et de toutes les professions intéressées à l'assainissement du marché.

Pour résorber les excédents, il faut :

a) Développer, au maximum, l'exportation.

La situation mondiale permet certainement, en les répartissant progressivement sur toute la campagne, d'exporter une fraction importante des excédents.

Le Comité, désireux que le Gouvernement pousse au maximum les possibilités d'exportation, s'assure les crédits nécessaires pour financer cette exportation au cours garanti par la loi, et ne se lie pas par des accords internationaux qui limiteraient nos possibilités d'exporter.

b) Appliquer enfin la réduction du taux d'extraction prévu par quatre lois successives.

Il faut exporter ou dénaturer les quantités de basses farines ou de remoulages prévues par la loi. Depuis un an et demi cette réglementation reste lettre morte, et le Comité le regrette.

Il demande au Gouvernement de rendre obligatoire la dénaturation en magasins centralisés, seul moyen d'exercer un contrôle efficace.

c) Ne pas laisser éroser notre marché par l'importation de céréales coloniales.

Comme l'opinion agricole le déplore depuis deux ans, notamment par l'importation des maïs et des riz d'Indochine.

II. Limiter les exonérations — Contrôler l'application de la loi.

a) Il est impossible d'assurer la défense du marché du blé si le tiers de la production agricole échappe — comme c'est le cas actuellement — au paiement de la taxe de 3 francs, à la réglementation du blutage, au pourcentage d'emploi de blés de report.

b) Dans le contrôle de la loi, et en particulier dans le contrôle des mesures résorbant les excédents, il est indispensable que l'action de tous agents du contrôle s'exerce aussi

rigoureusement que le permet la loi. En particulier, pour la circulation des farines et pour les contraintes qui s'y rattachent, le contrôle est encore très insuffisant.

Le Comité réclame un taux d'extraction unique applicable dans tous les départements aux blés travaillés à façon.

III. Les producteurs doivent supporter les charges de la défense de leur Marché.

Ils l'ont déjà proposé et renouvellent leur proposition qui est surabondamment aux conditions suivantes :

a) Avoir la garantie que toutes les mesures de résorption d'assainissement et de contrôle seront appliquées efficacement ;

b) Que le sacrifice consenti, soit en espèces, soit en nature, soit organisé et contrôlé par les professionnels collaborant avec les Pouvoirs publics.

IV. Le régime du prix minimum ne constitue pas seul, l'expérience l'a prouvé, la politique des années excédentaires.

La clé du problème reste la résorption des excédents.

On ne saurait considérer comme suffisant un régime de fixation artificielle du prix du « blé seul ». La défense du blé ne pourra être assurée définitivement que dans le cadre d'une politique agricole équilibrée, laquelle y a lieu d'amener sans retard une défense du marché des céréales secondaires métropolitaines.

Le régime actuel conduirait à une surproduction permanente qui rendrait toute défense du marché impossible.

Le blutage et le prix du pain

Parmi les causes de l'écart excessif entre prix du pain et du blé, il faut souligner la non application du taux de blutage.

Actuellement, le prix de la farine, et par conséquent celui du pain, sont fixés d'après un taux de blutage théorique de 65 %. Cela nous vaut à Paris un prix de la farine de 190 francs et un prix du pain de 195 fr. (les 100 kilos).

En reprenant les calculs du prix de la farine avec un taux d'extraction de 75, le prix de la farine ne devrait pas dépasser 173 francs, prix auquel correspondrait un prix du pain de 180 francs, avec la marge très élevée de 62 francs accordée aux boulangers.

Au lieu du taux de blutage majoré le prix du pain de 0 fr. 15 par kilo ; c'est le facteur essentiel de l'écart excessif entre pain et blé.

Or, cette majoration est sans aucun profit pour le producteur, puisque le taux de blutage n'est pas respecté, et quand par hasard il l'est, les farines non réglementaires reviennent le plus souvent en boulangerie par une voie détournée.

Cette situation scandaleuse n'a que trop duré, il faut en finir. La réduction du taux de blutage peut sans aucun doute permettre de résorber des quantités importantes de blé, mais la mesure doit être sérieusement contrôlée.

Au contrôle inexistant depuis 15 mois, il faut substituer le contrôle de la dénaturation en magasin ; tous les meuniers doivent être astreints obligatoirement à expédier dans les magasins agréés des quantités à dénaturation. La seule mesure de contrôle pourra être efficace.

Suspension de l'admission temporaire

La Commission permanente de l'A. G. P. B. a renouvelé la demande formulée au sujet de l'admission temporaire par le Comité directeur le 30 mai dernier.

De nouveau elle a reconnu que l'admission temporaire réformée n'apportait pas de trouble sur le Marché au point de vue quantitatif, les quantités sorties correspondant aux quantités entrées. Mais par ailleurs elle a confirmé qu'une suspension provisoire des entrées en admission temporaire était nécessaire aussi longtemps que les producteurs consentaient un sacrifice en argent ou en nature pour éliminer les excédents.

Matériellement elle ne porterait pas préjudice à la meunerie exportatrice.

En effet, le courant commercial continuerait à être alimenté soit par des blés de blocage, soit par des primes à l'exportation des farines, ce qui contribuerait à alléger le marché.

Au point de vue qualitatif les récoltes de 1933 et de 1934 permettent à la meunerie de trouver les blés dont elle a besoin.

En contrepartie du lourd sacrifice consenti par la culture il est normal que la meunerie accepte cette suspension qui servirait le rétablissement de la confiance.

On reviendrait au régime normal quand les excédents auraient été éliminés.

A. G. P. B.

N'avez-vous pas oublié d'acheter les Engrais Composés St-Gobain ?



Aménagement d'un Fruittier Ce qu'il doit être

Un fruitier est un local créé spécialement, ou aménagé pour y ramasser des fruits de la récolte, les mettre à l'abri des intempéries et les prendre au fur et à mesure de leur maturité.

Mais ce local, il faut que même sans être « dernier cri moderne », il remplisse certaines conditions d'aménagement intérieur. Il lui faut une température très égale, plutôt basse, surtout pas de brusques écarts de température.

Une petite aération du local ne nuit pas, mais l'air qui rentre ne doit être autant que possible à peu près à la température de la pièce choisie (de même que dans une serre, l'eau d'arrosage reposée dans les bassins doit prendre la température ambiante).

Dans ce local, pas d'excès d'humidité car cela développe les moisissures sur certains fruits.

Enfin les fenêtres seront munies de volets, car une obscurité très accentuée est utile, le grand éclairage hâtant la formation des sucres du fruit.

Ceci est particulièrement utile pour les grappes de raisin, si riches en sucre ; pour elles, l'obscurité totale est de rigueur.

Dans les grandes installations commerciales de grande vente intensive, on use des appareils réfrigérants pour garder une température basse. Pour le commun des petits récoltants il faut osciller entre 8° et plus 6° au moment des froids pour avoir une douce température de fruitier. N'admettre que rarement, et avec les précautions vues ci-dessus, cela retarde la maturation, ce qui est surtout avantageux pour les variétés très tardives vendues plus cher.

Le point délicat serait le degré d'humidité, l'air très sec ride le fruit, l'air très humide tend à mettre la pourriture dans le fruit. S'il y en a trop, on peut enlever l'excès par les moyens classiques de la chaux vive, ou encore du chlorure de calcium qui l'absorbent.

Un grenier n'est pas un lieu idéal pour conserver des fruits, les variations de température y sont trop brusques ; au contraire, c'est un lieu assez favorable pour y préparer les plantes médicinales de la récolte familiale. Une pièce sèche au rez-de-chaussée ou à un entresol, au premier étage, peut être préparée pour le fruitier.

G. DURIVAUT,

Ingénieur horticulteur.



Récolte et Vinification des Raisins blancs en Anjou

ETAT DE LA VENDANGE

Les quelques pluies survenues dans la semaine du 16 au 23 septembre, ont amené, en maints endroits, de la pourriture sur les grappes à grains très serrés du Chenin blanc. Suivant les situations et le développement foliacé des souches, cette attaque du Botrytis s'est manifestée, soit sous forme de pourriture noble (premier stade de son évolution, grains pleins, pourris à pellicule violacée), soit sous forme de pourriture grise. Dans le premier cas, si le temps se maintient au sec, ces grains pleins-pourris vont se rider, « rôtir » comme l'on dit à Sauternes, et nous donner de fortes concentrations. Ils sont à surveiller, car étant donné que nous avons affaire, actuellement, à de grosses grappes à grains très serrés, la pourriture grise est toujours à craindre.

Un troisième cas se présente, cette année : dans des souches prématurément défeuillées, les raisins sont restés petits et relativement verts. Ces raisins ne gagneront plus de sucre que par concentration, à la suite d'une dessiccation et ils seront en même temps très acides. Si leur proportion est faible, dans le vignoble, ils pourront être mélangés au reste de la vendange. Dans le cas contraire, ils seront vinifiés à part et leur moût, après analyse, devra être désacidifié.

Au 27 septembre, les raisins de Chenin provenant des Coteaux de Savennières, Rochefort, Beaulieu et Thouaré nous ont donné des densités variant de 1084 à 1093, soit de 114 à 128 d'alcool en puissance pour les raisins sains et de 1106 à 1109, soit de 149 à 153 d'alcool en puissance pour les raisins atteints par le Botrytis, chiffres voisins de ceux obtenus en 1938 aux mêmes endroits et à la même époque. L'acidité a varié pour les premiers de 5 gr. 58 à 6 gr. 95 par litre et pour les seconds de 6 gr. 3 à 7 gr. 84. Elle est un peu plus élevée qu'en 1933.

Dans des vignobles moins bien exposés, on obtient des densités de 1069 pour les raisins sains, soit 90 d'alcool en puissance et de 1076 pour les raisins pourris, soit 101 d'alcool en puissance, avec des acidités de 2 gr. 9 pour les premiers et de 8 gr. 7 pour les seconds.

RECOLTE — TRIAGES — VENDANGES ECHELONNÉES

A l'heure actuelle, la récolte s'impose pour un certain nombre de raisins, mais plus que jamais peut-être, étant donné l'intérêt qu'il peut y avoir, dans une année d'abondance, à faire de la qualité, il faudra pratiquer des triages soignés. C'est ainsi — exemples à retenir — que pour les mêmes vignobles, pour des grappes prises quelquefois sur les mêmes souches, nous trouvons, à la date du 27 septembre, entre les raisins sains et les raisins atteints par le Botrytis des différences de l'ordre suivant :

	Raisins sains	Raisins botrytiques
Savennières : Densité.....	1087	1108
Alcool en puissance.....	114	152
Saint-Aubin : Densité.....	1092	1109
Alcool en puissance.....	126	153
Thouaré : Densité.....	1092	1106
Alcool en puissance.....	126	149

On voit les résultats que peut donner un triage soigné pour des raisins de même provenance et récoltés le même jour.

Dans d'autres cas, mais avec un peu plus d'alcôles, il peut y avoir avantage à procéder à des vendanges échelonnées. Nous avons montré, en 1933, l'intérêt de ces vendanges, qui permettent, pour les mêmes propriétés, d'arriver à des résultats de l'ordre suivant :

Dates des Vendanges	Sucre par litre	Alcool en puissance	Acidité totale par litre
1 ^{er} Cas : 26 septembre.....	146	8.6	6.5
10 octobre.....	228	13.4	6.6
2 ^{es} Cas : 10 octobre.....	324	19.5	5.4
18 octobre.....	370	21.8	7.5
3 ^{es} Cas : 29 septembre.....	226	13.3	5.7
14 octobre.....	293	17.3	5.4
4 ^{es} Cas : 30 septembre.....	231	13.6	6.0
7 octobre.....	284	16.7	4.5

Pour éviter le jaunissement, toujours à craindre, lorsque la proportion de pourri est élevée, on sulfatera légèrement (5 à 6 gr. d'acide sulfureux par hectolitre) les raisins foulés dans les portoirs et le moût qui sera débarrassé.

DEBOURBAGE

Tout moût de raisin provenant d'une vendange en mauvais état, gagnera à être débarrassé. Si l'on récolte une vendange saine, bien triée, très riche en sucre et si l'époque de cette récolte est tardive, on se dispensera de débarrasser.

AMELIORATION DES MOUTS

Toute vendange qui pèse aux environs de 1096 et au-dessus est susceptible, tout naturellement, de donner des vins suffisamment alcooliques et susceptibles de conserver de la liqueur. En les mutant vers 1000, pour une densité de 1096 au départ, nous aurons des vins naturels ayant 114 d'alcool et renfermant encore 25 à 30 gr. de sucre par litre. Au-dessous de 1096, si l'on veut faire des vins secs ou demi-secs, l'addition de sucre ne s'imposera pas davantage. Dans les autres cas, nous chapitaliserons.

L'acidité, cette année, pour les raisins de Chenin, nous paraît jusqu'ici suffisante et il n'y aura pas lieu, dans la majorité des cas, d'intervenir. Pour les moûts de Muscadet, très peu acides, on se trouvera bien de les remonter de 1 gr. d'acidité par litre, pour toute acidité inférieure à 4 gr.

CONDUITE DE LA FERMENTATION

La fermentation des moûts blancs doit être surveillée. Il faut s'assurer un bon départ, en particulier si l'on a affaire à un moût très riche et si la saison est un peu avancée. Chauffer au besoin, dès le début, si la température est peu élevée dans le cellier ; on évitera ainsi d'avoir des fermentations languissantes, comme en 1933. Il ne faudrait pas tomber dans l'excès inverse, en particulier si l'on vendange de bonne heure et si les moûts ne sont pas très concentrés ; dans ce dernier cas, il faudrait, au contraire, modérer la fermentation, en refroidissant le cellier pendant la nuit. Si pour une cause ou pour une autre, la fermentation venait à s'arrêter trop tôt, il ne faudrait pas attendre qu'elle reparte d'elle-même, ce qui pourrait être un peu long, mais il faudrait intervenir de suite, par l'aération du moût, le chauffage du cellier, l'emploi d'un levain actif emprunté à une barrique en bonne voie de fermentation. Il faut enfin la surveiller, si l'on est amené à faire un mutage en vue de conserver au vin de la douceur.

A l'aide du densimètre ou mustimètre, nous nous rendrons compte de la marche de la fermentation. On trouvera dans le GUIDE DE VINIFICATION RATIONNELLE DES RAISINS BLANCS, tous les renseignements utiles à ce sujet.

REMARQUES

Pour l'établissement du casier vinicole de la région, nous tenons à la disposition des Viticulteurs des flacons préparés en vue de la prise d'échantillon de moût. Nous nous permettons d'en envoyer à ceux qui contribuent, chaque année, à l'établissement de ce casier, si utile pour la défense des intérêts des Viticulteurs. Mais les nécessités de l'heure présente nous obligent, pour la première fois depuis 32 ans, à demander à chacun de contribuer, pour une part, encore réduite, aux frais de l'analyse. Nous avons fixé à 2 fr. 50 par échantillon, frais d'envoi compris, le prix de l'analyse, soit 70 % de réduction sur le tarif du Laboratoire.

Angers, le 29 septembre 1934.

L. MOREAU et E. VINET,

Ingénieurs agronomes,
Directeurs de la Station Oenologique Régionale d'Angers.

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 9 octobre. — Boussay, Derival, La Chapelle-Launay.

Mercredi 10. — Saint-Philbert-de-Grandlieu, Châteaubriant, Frossay, Guéméné-Penfao.

Vendredi 12. — Sainte-Pazanne, Ancenis.

Samedi 13. — Sainte-Pazanne.

Samedi 13. — Notre-Dame-des-Landes.

Dimanche 14. — Aressac, Herbignac.



Société des Courses de Nantes

La Société des Courses de Nantes donnera ses deux dernières réunions d'automne le samedi 13 et dimanche 14 octobre 1934.

Ces deux réunions, qui se suivent, ont été maintenues sur le désir des propriétaires et entraîneurs de chevaux de courses. D'ailleurs, l'essai qui avait été fait l'année dernière avait parfaitement réussi, il y avait foule à chaque journée au Petit-Port et jamais on n'avait vu autant de chevaux à Nantes.

Cette année, le programme de la journée du SAMEDI 13 OCTOBRE sera encore plus attrayant et plus varié.

Six épreuves sont inscrites au programme :

1^{re} Le prix des Dahlias (au galop).

Nouvelle course pour chevaux de deux ans (18 engagements).

2^{es} Le prix Courant d'air. — Egalement nouvelle course de 13.000 francs qui permettra aux meilleurs chevaux de trois et quatre ans demisang galopiers, de tout l'Ouest de la France, de s'affronter pour la première fois (27 engagements).

3^{es} Le bon Handicap de 13.180 fr. de la Société d'Encouragement (44 engagements).

4^{es} Le prix de la Lombarderie. — Course de haies de 13.000 fr. (41 engagements).

5^{es} Le prix de Paimpont. — Cross de 10.000 fr. à travers champs sur le parcours si pittoresque de Launay-Violette (22 engagements).

6^{es} Le prix de l'Erard. — Course au trot attelé — mixte — pour chevaux de quatre à huit ans, nés et élevés en France (29 engagements).

Le DIMANCHE 14 OCTOBRE, également six épreuves. Deux courses au trot.

Le prix de la Loire. — 8.000 fr., pour trotteurs montés de trois ans (15 engagements).

Le prix des Sulkys. — 10.000 fr., pour chevaux de la région attelés, de quatre ans et au-dessus (17 engagements).

Le prix de la Jonnelière. — Course plate de 13.000 fr. (38 engagements).

Le prix de Province. — 16.800 fr., au galop (19 engagements).

Le prix de Briord. — Steeple-Handicap de 15.000 fr. (27 engagements).

Le prix du Givre. — Grand Cross National de 17.000 fr. (25 engagements).

Chaque journée se terminera par une course de trot, comme à Angers.

Par suite du retour à l'ancienne heure, et des jours plus courts, les courses commenceront chaque jour à 13 heures très exactement.

Plus de 300 chevaux sont engagés pour ces deux journées. Il est certain qu'ils viendront encore cette année très nombreux à Nantes et les fidèles sociétaires de la Société des Courses de Nantes et ses aimables visiteurs assisteront au bon sport les samedi 13 et dimanche 14 octobre 1934.

Avec PHOSAMO rendement supérieur sans dépense plus élevée ; PHOSAMO, l'engrais qu'il vous faut.

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

107. — PROPRIÉTAIRE BEAU VIGNOBLE en état remarquable, le donnerait à 1/2 fruits ; vignoble d'un ensemble, autour habitation, très bon vin réputé, vendu à l'avance. Travail facile. Cellier moderne, pompes et cuves. Travailleur et excellentes références exigées. S'adresser au Syndicat.

110. — ACHETEURS EVENTUELS FUTAILLES « soyez prévoyants ». N'attendez pas la dernière heure pour acheter les fûts et barriques dont vous savez déjà avoir besoin car vous risquez fort de payer cher cette attente. Consultez de suite la maison Daniel Baillergeau, 79, quai de la Fosse, Nantes, qui s'empresse de vous transmettre les conditions toujours intéressantes de ses maisons de vente.

114. — VIGNOBLES et PEPI-NIERES des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel blanc n° 4986, 5409, 6980 ; Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 7053, 8745, 8748, 8916, 11803 ; Coudere 13 ; Bertille-Sevye 2840 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Auguste Terrien, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

L'Institut Dentaire National

23, Place de la Bourse — (Angle rue de la Fosse) — NANTES

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL permet aux gens de la campagne de se faire soigner, extraire, et remplacer les dents par des spécialistes. Tous les soins et les dentiers leur coûtent le même prix qu'aux assurés sociaux.

Avant l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, pour certains soins dentaires, les gens de la campagne devaient dépenser 100 francs.

Les cours actuels communiqués et officiellement pratiqués par l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL sont :

SOINS	
Extraction, la première.....	8 fr.
les autres.....	4 fr.
Plombage.....	12 fr.
Traitement racine.....	12 fr.

PROTHESE

Dentier, la dent..... 76 65

Dentier 10 dents, 2 crochets et une base..... 203 15

Dentier complet, haut 14 dents plus 1 base, bas 14 dents plus 1 base..... 499 50

Tous ces soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

128. — A louer à prix d'argent, pour le 23 avril prochain, UNE PETITE FERME de cinq hectares, bonnes terres, près et vignes, près du bourg de Saint-Christophe. S'adresser M. Terrien, La Guellierie, Saint-Christophe-la-Croix (M.-et-Loire).

130. — A affermer, pour le 1^{er} novembre 1935, commune de La Chapelle-Henlin, « La Maison Neuve », FERME située à proximité du bourg, d'une contenance de 6 hectares 1/2, dont 4 hectares en terre, pré, marais, à prix d'argent, et environ 2 hectares 1/2 de vigne, Muscadet, Gros-Plant et Saibet, à moitié fruits. Grande facilité d'exploitation. Si besoin, on alderait à jeune ménage. S'adresser à J. Beauquin, au bourg, ou à Charles Papin, expert, à Vallet.

131. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, Domaine de la Ronde, à Jaumay-Clan (Vienne).

132. — A vendre CHIEN COURANT 2 ans 1/2, race petit briquet tricolore, bien déclaré sur lièvres et lapins ; raison : cessation de chasse. S'adresser au Syndicat.

133. — A louer, à prix d'argent, FERME de 17 hectares, située à 12 kilomètres de Nantes, en bordure de route, comprenant terres labourables, prés et un peu de vigne à faire à moitié fruit. Libre le 25 avril 1935. S'adresser au Syndicat.

134. — A vendre, UNE CHIENNE COURANTE, deux ans, chasse très bien. S'adresser au Syndicat.

135. — A vendre d'occasion CAR-RIOLE, bon état, pour poids lourds. Ecrire M. Cossé, 1, place de la Monnaie, Nantes.

136. — A vendre TONNES, BAR-RIQUES nantaises, bordelaises, Port, rhum ; très bon choix. S'adresser Lutz Henri, tonnelier, Saint-Julien-de-Concelles (L.-I.).

137. — A vendre, saut épaisseur, PLANTS DE VIGNE greffés sur 3309 greffe anglaise ; Muscadet, gros-plants, Pineau Chenin, Colombar, Hybride 5455, le cent 60 fr. — Hybride de direct raciné Seibel 4986 blanc, Seibel 4643, Baco n° 1, le cent 25 fr. — Gaillard n° 2 rouge et Baco 22 A blanc, le cent 20 fr. Les plants peuvent être visités. Victor Morille, Le Loroux-Bottereau (Loire-Inf.).

DEMANDES

119. — MENAGE cultivateur-vigne-ron, cherche place comme domestiques. Libre de suite. S'adresser au Syndicat.

121. — MENAGE jardinier, un enfant, cherche place, culture, vigne, jardinier, toutes mains ; femme employée cuisine ou basse-cour, vachère. S'adresser M. Rio Gabriel, La Métairie, Saint-Sébastien-sur-Loire.

122. — On cherche FERME A LOUER, d'une dizaine d'hectares, sans vigne, de suite ou printemps 35. On reprendrait cheptel et matériel. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

123. — MENAGE cultivateur, 43 ans, quatre enfants, l'aîné 13 ans, jeune 6 ans, demande ferme à louer. Libre à volonté, peut fournir références. S'adresser au Syndicat.

Une FOURRURE s'achète chez un Spécialiste

PÉCHA

QUALITÉ SANS RIVALE — CHOIX IMMENSE

PRIX INÉVITABLES

AU TIGRE ROYAL

NANTES

11, rue Fochéans

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 4 octobre.

Farine de froment (cours préfectoral) Blé nouveau (cours officiel).

Nantes, le 3 octobre.

Avouines grises ou noires..... 51

Avouines bigarrées..... 48

Sarrasin Breton..... 60

ALCOOLS, POMMES A CIDRE

Les eaux de vie de cidre ont subi un très grave effondrement puisque le disponible s'est traité vers 3 fr. le degré. En livrable, sur les 3 d'octobre, on fait de 3 à 3.50.

Le cidre vaut 5 à 6 nominale. On donne à cidre on fait le disponible et le livrable octobre : Seine-Inférieure 55-60, Orne, Sarthe, Perche 80-85 et Pays d'Auge 100-110.

Fourrages

On cote aux 100 kilos logés, départ :

linsots Nord 395, Vendée 380, Bourgo- gne, 390, Landes 319, Jasegoules, Nord 395, cocus, Landes 260, plats, Midi nature, 210, gros 230, extra 245, chevriers apajon Dordard extra 500 à 525, ordinaires 430 ; lentilles vertes, du Puy, 340 ; pois ronds, Nord 155 ; pois décortiqués 225.

ALCOOLS, POMMES A CIDRE

Les eaux de vie de cidre ont subi un très grave effondrement puisque le disponible s'est traité vers 3 fr. le degré. En livrable, sur les 3 d'octobre, on fait de 3 à 3.50.

Le cidre vaut 5 à 6 nominale. On donne à cidre on fait le disponible et le livrable octobre : Seine-Inférieure 55-60, Orne, Sarthe, Perche 80-85 et Pays d'Auge 100-110.

Fourrages

On cote aux 100 kilos logés, départ :

linsots Nord 395, Vendée 380, Bourgo- gne, 390, Landes 319, Jasegoules, Nord 395, cocus, Landes 260, plats, Midi nature, 210, gros 230, extra 245, chevriers apajon Dordard extra 500 à 525, ordinaires 430 ; lentilles vertes, du Puy, 340 ; pois ronds, Nord 155 ; pois décortiqués 225.

ALCOOLS, POMMES A CIDRE

Les eaux de vie de cidre ont subi un très grave effondrement puisque le disponible s'est traité vers 3 fr. le degré. En livrable, sur les 3 d'octobre, on fait de 3 à 3.50.

Le cidre vaut 5 à 6 nominale. On donne à cidre on fait le disponible et le livrable octobre : Seine-Inférieure 55-60, Orne, Sarthe, Perche 80-85 et Pays d'Auge 100-110.

Fourrages

On cote aux 100 kilos logés, départ :

linsots Nord 395, Vendée 380, Bourgo- gne, 390, Landes 319, Jasegoules, Nord 395, cocus, Landes 260, plats, Midi nature, 210, gros 230, extra 245, chevriers apajon Dordard extra 500 à 525, ordinaires 430 ; lentilles vertes, du Puy, 340 ; pois ronds, Nord 155 ; pois décortiqués 225.

ALCOOLS, POMMES A CIDRE

Les eaux de vie de cidre ont subi un très grave effondrement puisque le disponible s'est traité vers 3 fr. le degré. En livrable, sur les 3 d'octobre, on fait de 3 à 3.50.

Le cidre vaut 5 à 6 nominale. On donne à cidre on fait le disponible et le livrable octobre : Seine-Inférieure 55-60, Orne, Sarthe, Perche 80-85 et Pays d'Auge 100-110.

Fourrages

On cote aux 100 kilos logés, départ :

linsots Nord 395, Vendée 380, Bourgo- gne, 390, Landes 319, Jasegoules, Nord 395, cocus, Landes 260, plats, Midi nature, 210, gros 230, extra 245, chevriers apajon Dordard extra 500 à 525, ordinaires 430 ; lentilles vertes, du Puy, 340 ; pois ronds, Nord 155 ; pois décortiqués 225.

ALCOOLS, POMMES A CIDRE

Les eaux de vie de cidre ont subi un très grave effondrement puisque le disponible s'est traité vers 3 fr. le degré. En livrable, sur les 3 d'octobre, on fait de 3 à 3.50.

Le cidre vaut 5 à 6 nominale. On donne à cidre on fait le disponible et le livrable octobre : Seine-Inférieure 55-60, Orne, Sarthe, Perche 80-85 et Pays d'Auge 100-110.

Fourrages

On cote aux 100 kilos logés, départ :

linsots Nord 395, Vendée 380, Bourgo- gne, 390, Landes 319, Jasegoules, Nord 395, cocus, Landes 260, plats, Midi nature, 210, gros 230, extra 245, chevriers apajon Dordard extra 500 à 525, ordinaires 430 ; lentilles vertes, du Puy, 340 ; pois ronds, Nord 155 ; pois décortiqués 225.

ALCOOLS, POMMES A CIDRE

Les eaux de vie de cidre ont subi un très grave effondrement puisque le disponible s'est traité vers 3 fr. le degré. En livrable, sur les 3 d'octobre, on fait de 3 à 3.50.

Le cidre vaut 5 à 6 nominale. On donne à cidre on fait le disponible et le livrable octobre : Seine-Inférieure 55-60, Orne, Sarthe, Perche 80-85 et Pays d'Auge 100-110.

Fourrages

On cote aux 100 kilos logés, départ :

linsots Nord 395, Vendée 380, Bourgo- gne, 390, Landes 319, Jasegoules, Nord 395, cocus, Landes 260, plats, Midi nature, 210, gros 230, extra 245, chevriers apajon Dordard extra 500 à 525, ordinaires 430 ; lentilles vertes, du Puy, 340 ; pois ronds, Nord 155 ; pois décortiqués 225.

ALCOOLS, POMMES A CIDRE

Les eaux de vie de cidre ont subi un très grave effondrement puisque le disponible s'est traité vers 3 fr. le degré. En livrable, sur les 3 d'octobre, on fait de 3 à 3.50.

Le cidre vaut 5 à 6 nominale. On donne à cidre on fait le disponible et le livrable octobre : Seine-Inférieure 55-60, Orne, Sarthe, Perche 80-85 et Pays d'Auge 100-110.

Fourrages

On cote aux 100 kilos logés, départ :

linsots Nord 395, Vendée 380, Bourgo- gne, 390, Landes 319, Jasegoules, Nord 395, cocus, Landes 260, plats, Midi nature, 210, gros 230, extra 245, chevriers apajon Dordard extra 500 à 525, ordinaires 430 ; lentilles vertes, du Puy, 340 ; pois ronds, Nord 155 ; pois décortiqués 225.

ALCOOLS, POMMES A CIDRE

Les eaux de vie de cidre ont subi un très grave effondrement puisque le disponible s'est traité vers 3 fr. le degré. En livrable, sur les 3 d'octobre, on fait de 3 à 3.50.

Le cidre vaut 5 à 6 nominale. On donne à cidre on fait le disponible et le livrable octobre : Seine-Inférieure 55-60, Orne, Sarthe, Perche 80-85 et Pays d'Auge 100-110.

Fourrages

On cote aux 100 kilos logés, départ :

linsots Nord 395, Vendée 380, Bourgo- gne, 390, Landes 319, Jasegoules, Nord 395, cocus, Landes 260, plats, Midi nature, 210, gros 230, extra 245, chevriers apajon Dordard extra 500 à 525, ordinaires 430 ; lentilles vertes, du Puy, 340 ; pois ronds, Nord 155 ; pois décortiqués 225.

ALCOOLS, POMMES A CIDRE

Les eaux de vie de cidre ont subi un très grave effondrement puisque le disponible s'est traité vers 3 fr. le degré. En livrable, sur les 3 d'octobre, on fait de 3 à 3.50.

Le cidre vaut 5 à 6 nominale. On donne à cidre on

Ce que disent des éleveurs RECONNAISSANTS!



De tous les coins du pays nous recevons des lettres d'éleveurs nous faisant part des résultats obtenus avec Provendeine; en voici quelques extraits :

- « Ma truie ne pouvait plus marcher, Provendeine l'a sauvée. »
- « Si je n'avais pas eu Provendeine, j'aurais perdu toute la nichée. »
- « Mes porcs étaient très faibles et ne voulaient pas manger. Provendeine les a guéris. »

Employer « Provendeine », c'est s'assurer plus de succès, plus de profits

car Provendeine, mélangée en petite quantité à la ration journalière des porcs, guérit le rachitisme ou mal des pattes, la pneumo-entérite, la chlorose des porcelets. Il stimule l'appétit, favorise une croissance rapide et raccourcit la période d'engraissement.

La véritable Provendeine Sanders se vend à 14 francs le grand paquet (impôt compris).

PROVENDEINE

LA GARANTIE DE LA VITAMINE "D"

Anc. Maison Louis SANDERS, S. A., Rennes.

POUR LA SAISON D'HIVER

habillez-vous à

PARIS-CHIC

3, Rue Guépin, à NANTES

(entre la Place du Bon-Pasteur et Place Bretagne)

PARIS-CHIC

vous offre à des prix incomparables les dernières nouveautés de PARIS : Pardessus, Gabardines, Costumes

Voir avec ses prix la qualité irréprochable de ses articles défiant toute concurrence

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

PARDESSUS grande nouveauté, 99 » et 119 »	CHEMISES percale, avec un col 10 »
PARDESSUS dernier chic 129 »	PULL-OVERS, 15 » et 20 »
PARDESSUS dernier cri, doublé soie 179 » et 199 »	CASQUETTES 5 »
COSTUMES 3 pièces sacrifiées 99 » et 119 »	PARACUIRS entièrement doublés laines 89 »
COSTUMES très chic, pure laine 179 »	PARAVERSES 39 »
COSTUMES très chic, lte nouv. droit ou croisé, 199 » et 229 »	CUIRS en 110 de long, premier choix 179 »
GABARDINES pure laine 119 » et 149 »	COMBINAISONS bretelles, beau croisé 17 95
PANTALONS sacr. 10 » et 15 »	PULL-SPORT à col, pure laine, 39 » et 49 »
	CILOTTÉ de Golf, double fond 29 95

VOYEZ NOS COSTUMES DE CEBEMONIE A PARTIR DE 179 fr. et 249 fr.

— Avant d'acheter, venez comparer nos Prix, et vous deviendrez notre Client —

Grand choix d'articles de Sport et de Travail

SUPERBE PRIME à tout Acheteur — Ouvrez le Dimanche et le Lundi matin

INCROYABLE

A TOUT ACHETEUR D'UN COSTUME ET D'UN PARDESSUS IL SERA OFFERT UNE SUPERBE CHEMISE

Sur toutes vos cultures

Utilisez le **POTAZOTE**

la St Chimique de la Gde Grasse

Adressez-vous à la

C^e de St-Gobain

Direction Générale des Affaires Commerciales des Produits Chimiques

1, place des Saussaies, Paris (ou à ses Agents)

Documentation gratuite N° P sur demande

Un résultat entre

MILLE

(sur culture de pommes de terre)

M. MERCIÈRE, à la Béraie-en-Saint-Jean-de-Corcos (Loire-Infér.)

fumure courante sans Potazote 23.000 kgs

fumure courante AVEC POTAZOTE (200 kg) 28.000 kgs

CONTRE LA CARIE

du Blé

LA POUDRE

STELOI

Trente Années de Succès

Milliers de Références

(Usine à Blois (L&C))

Reconnue la plus efficace par les sommités agricoles

La réclamer à votre fournisseur habituel

Pour le traitement à sec demandez Le « VITROLEX SAINT-ÉLOI »

Plus de Chevaux poussifs

Guérison radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poulain par le remède « SIROP FRUCTUS » du vétérinaire suisse J. Bellwald. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Nombreuses années de succès constants. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 31.50 franco.

Des avis pratiques concernant le régime et soins aux chevaux, ainsi que le mode d'emploi accompagnent chaque envoi. Afin d'éviter de graves erreurs adressez-vous directement à l'unique dépositaire.

Monsieur le Professeur P. PARAT
Saint-Jean-de-Côle (Dordogne)

Compte chèque postal 45782, Bordeaux. Tous les envois se font par poste. Envoyer mandat ou virement postal avec commande.

CIDRE

COLORE - BONIFIE

CONSERVE - CLARIFIE

MALADIES GUÉRIES

PAR LES

PRODUITS GATÉ

EXTRAITS LA VRAIE MARQUE

TRADE MARK et E. GALICHÈRE - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay; Prevost, à Héric; Sicard, à Fay-de-Bretagne; Garnier, à Pont-Château; Alain Laget, à Savenay; Thibault, à St-Mars-la-Jaille; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Leroix, à Plessé.

POUR LES TERRES
PAUVRES EN CHAUX

SCORIES THOMAS

TOUJOURS

A LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE

Pub. H. Donnoud

RELIGIEUSE donne secrets pour guérir Piqui au lit et Hémorroïdes. Maison NERA, à Nantes

PÉPINIÈRES

J. BECIGNEUL

48, rue des Hauts-Pavés - NANTES

Téléphone 110-74

Tous ARBRES et ARBUSTES

Catalogue franco sur demande

clôtures

Chapdelaine

10, Rue Sully

Téléph. 113.99 - NANTES

Neut - Occasion - Devis gratuit

A l'automne, les misères se réveillent

A chaque changement de saison le corps humain doit subir les effets de son accommodation aux conditions différentes de l'existence, d'où une crise, plus ou moins sensible qui a sa répercussion sur l'économie toute entière.

A l'automne, le sang épais tend à ralentir son cours, suivant en cela le rythme général de la nature. Les impuretés, charriées par le torrent circulatoire envahissent peu à peu l'organisme, qu'elles finissent par intoxiquer dans tous ses éléments : articulations encrassées, nutrition ralentie, système nerveux tendu, vaisseaux congestionnés, tout souffre à la fois, tout réclame vos soins.

Rhumatismes, douleurs, embarras gastriques, étouffements, congestion, palpitations, poussées de la peau, toutes les misères se réveillent pour vous tourmenter. C'est le moment de faire une cure

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

Tisane, le flacon : 14.80

Baume, le pot : 8.85

Pilules, l'étui : 8.50

Dans les Pharmacies.

Renseignements et attestations : Lab. J. BERTHIER, à Grenoble

3 Septembre 1932.

Je souffrais de maux de tête, je digérais difficilement et j'avais des vertiges. J'ai pris votre Tisane dépurative et je ne souffre plus de l'estomac; mes vertiges sont moins fréquents, aussi chaque année, à l'automne, je ferai une cure de cette Tisane qui me fait beaucoup de bien.

M^{lle} Louise ENOT.

La Bastide-sur-Isère (Ariège).

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3